

Bosnie-et-Herzégovine. Recommandation à l'intention du Conseil

2006/2290(INI) - 11/12/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur les Balkans occidentaux dans lesquelles, il revient sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Globalement, le Conseil salue les progrès accomplis dans la région et réaffirme que la politique de l'UE à l'égard des Balkans repose sur **une perspective européenne claire** et sur l'application d'une conditionnalité équitable et rigoureuse, conformément au processus de stabilisation et d'association et à l'Agenda de Thessalonique.

À cet égard, le Conseil a rappelé les passages consacrés à cette question dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2005 et de juin 2006, notamment en ce qui concerne la pleine coopération avec le TPIY.

Afin de continuer à encourager ces progrès, le Conseil a appelé de ses vœux une mise en œuvre rapide et effective des priorités définies par les partenariats européens, qui continueront d'être un instrument décisif pour orienter les efforts déployés par ces pays pour se rapprocher de l'UE.

En ce qui concerne spécifiquement la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a regretté que ce pays doive encore s'attaquer à plusieurs questions importantes. Il a rappelé que les résultats obtenus par la Bosnie Herzégovine dans tous les domaines énoncés dans les conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 12 décembre 2005 seront évalués conjointement par le Conseil et la Commission avant que les négociations puissent être conclues et a invité toutes les parties en présence en Bosnie Herzégovine à collaborer de manière à surmonter le plus rapidement possible les obstacles qui subsistent.